



Publié le 1 juillet 2007 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Jean-Luc Soulier a représenté l'Olympique Lyonnais

[Jean-Luc Soulier](#) a représenté l'Olympique Lyonnais, sextuple champion de France en titre, devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dans le cadre du litige l'opposant au club brésilien des Corinthians relatif au transfert de l'international brésilien Nilmar. Le TAS a confirmé la décision de la FIFA et ordonné aux Corinthians de régler le solde du transfert, soit un montant de 8 millions d'euros. [Cliquez ici](#) pour accéder au jugement du TAS (disponible uniquement en anglais).

Soulier Bunch est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, visitez soulierbunch.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.